# NON aux méga-piscines à vagues pour surfeurs à Canéjan

+ 25 autres associations + EELV Gironde

# Les surfparks, c’est quoi ?

Les précédents projets et les raisons de leur abandon

# Sevran : la municipalité dit « non » au projet de surfpark hors-norme

Selon le président de l'association Francis Redon, l'équivalent de la consommation en eau de 243 piscines olympiques aurait été utilisé chaque année. Cela correspond à 608 millions de litres d'eau par an.

**Consommation en eau :**
243 piscines olympiques d'eau potable !

Texte: La Relève et La Peste

11 juin 2021

# Projet de Castets (Landes)

Le projet abandonné  de surfpark de Castets (©wavelandes)

**Landes : victoire des écolos contre un projet de surfpark qui devait raser 20ha de forêts**

- Atteintes à l’environnement
- Consommations abusives d’eau et d’énergie

# Projet de surfpark à Canéjan (« L'Académie de la Glisse »)

- Permis de construire délivré par arrêté municipal du 27 février.
- Annoncé dans la presse (Sud-Ouest) le 28 mai.

SUD OUEST

Vague artificielle près de Bordeaux : cet ancien de la « Star Academy » défend son projet

Lecture 3 min

Accueil • Gironde • Canéjan

Édouard Algayon a imaginé son projet en tenant compte des contraintes environnementales pour avoir le moins d'incidences possibles. © Crédit photo : Laurent Theillet / « SUD OUEST »

**nico.padois** C'est parti pour un nouveau chapitre!!

Après 3 ans à travailler avec cette équipe, @edouard_algayon @enekelo @mehdimehdi , on est fier et heureux de pouvoir enfin en parler ouvertement!!

Les vagues artificielles font rêver, elles sont aussi détestées et on a travaillé dur pour faire sortir ce projet avec les valeurs qui nous anime et qu'on souhaite défendre.

En effet nous avons bosser sur la réhabilitation d'une friche industrielle, zéro artificialisation net, une autonomie en eau et énergie grâce à la récupération des eaux de pluie et des panneaux photovoltaïques, ce qui fait de ce projet une première mondiale pour un surf Park.

# Le projet de Canéjan, 1er projet de surfpark "écoresponsable" ?

# Situation du site : à 250 m de l'Eau Bourde

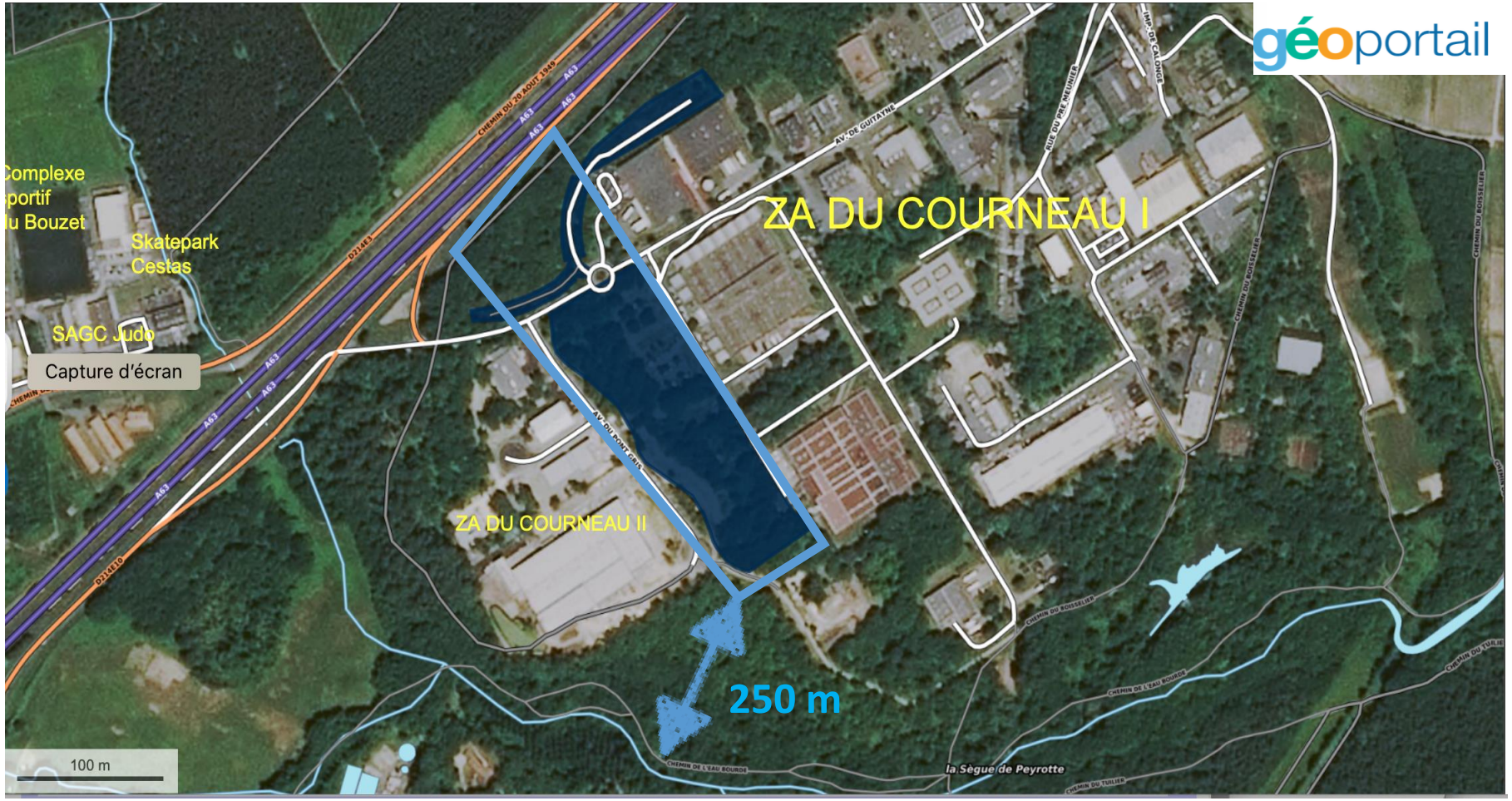

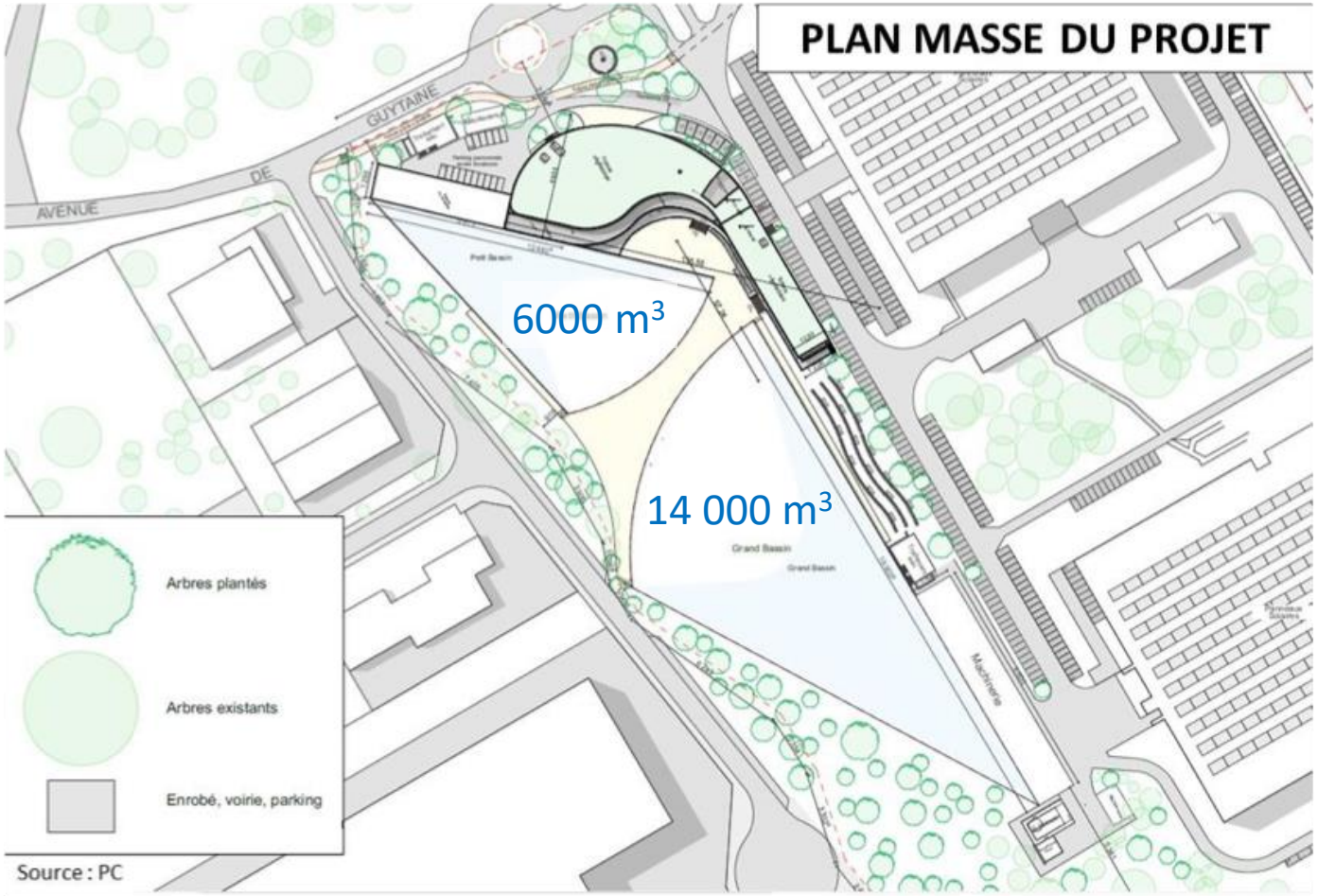


*Figure 8 : Plan masse du projet*



- Emprise totale : 36 000 m²
- Bâtiments : 5 800 m²
- Bassins : 13 500 m²

8 ×

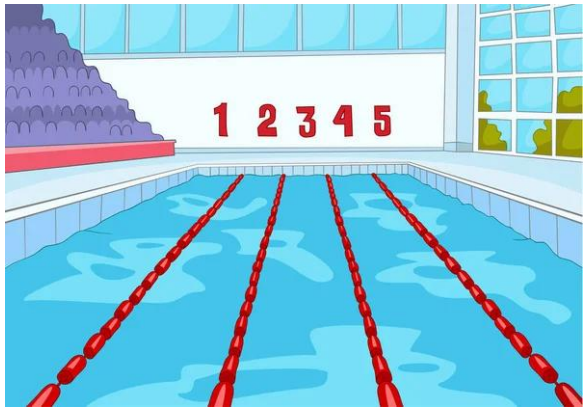


Un volume d'eau correspondant à 8 piscines olympiques →

# Les points qui posent problème

- Nouvelle **artificialisation** des sols : ➔ **déboisement** & atteinte **à la vie du sol**
- Forte **consommation d'énergie** : ➔ **gaspillage** quelle que soit la source
- **Qualité** de l'eau problématique : ➔ **souci de santé publique**
- Risque pour la **rivière** Eau Bourde : ➔ **pollution** et atteinte à la **biodiversité**

- **Consommation d'eau** : ➔ **gaspillage** d'une ressource vitale

# Zéro artificialisation nette, vraiment ?

# Une friche industrielle… boisée

4800 m² déboisés !
dont des chênes centenaires.

# Une autonomie énergétique ?

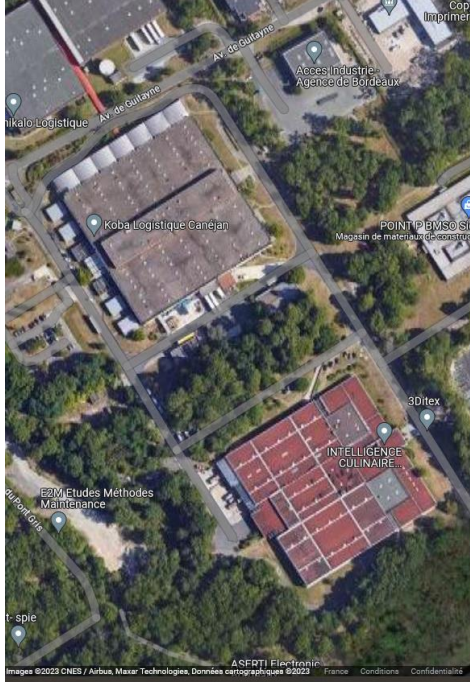


1) Ce serait la moindre des choses.
2) Ce n’est pas démontré.

- L’eau, c’est **très lourd**, d’où **grosse dépense énergétique** ;
- Pas de **données de compteurs** obtenues ;
- Installer des panneaux solaires mais pour décarboner **l’actuelle zone d’activité**.

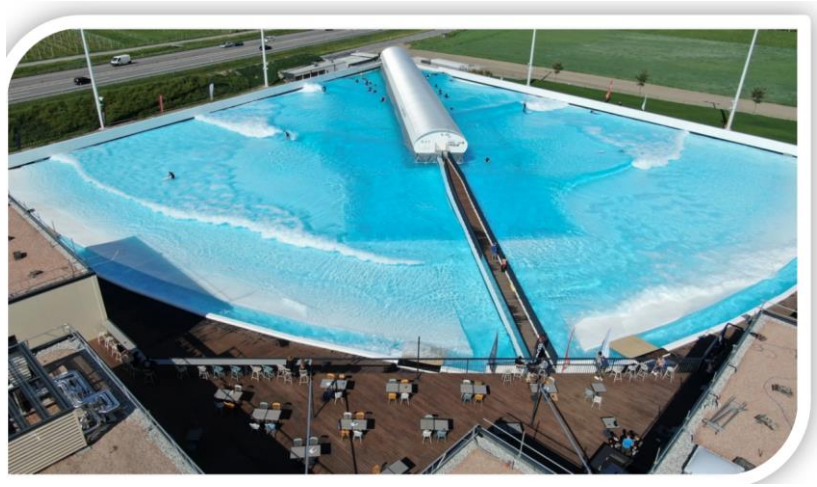

# Risque environnemental pour l'Eau Bourde

- À 250 m en contrebas du projet, la rivière, **peu polluée à cet endroit**, recevrait les vidanges nécessaires (aucun vidange selon les porteurs, 4 l'an dernier en Suisse)
- Avec du **chlore**.
- 1 vidange = 3 jours du débit à l'étiage !

Les cistudes des zones humides voisines

# Une qualité de l'eau problématique

- « **Activités nautiques** » ?
  - Cela **interdirait la baignade** en raison des risques sanitaires encourus (nouvelle norme AFNOR XPS52-900)
- « **Baignades artificielles** » ?
  - Impliquerait une forte augmentation de la **consommation d'eau** et d'énergie : « La totalité du volume de la zone de baignade doit être renouvelée en moins de 12 h […]. Ce renouvellement est permanent et assuré par un apport **d'eau neuve** » que l'on devrait évaluer.

*Décret baignades artificielles n° 2019-299*

# Une autonomie en eau ?

nous permettra de recuperer les eaux pluviales, d'être autonomes dans l'alimentation en eau des bassins et de ne pas utiliser l'eau du réseau.

SUD OUEST

Les toits de ces locaux, d'une superficie de plus de 20.000 m², devraient permettre «*de récupérer l'eau de pluie, qui sera stockée dans des cuves enterrées*». De quoi constituer des «*réserves*», afin de «*réajuster l'eau des bassins tout au long de l'année*», sans avoir à puiser dans le réseau d'eau potable de la commune.

LE FIGARO

**Notre réponse :**

1) Ce serait la moindre des choses.
2) Mais c'est faux. Ils utiliseront l'eau du réseau. Mais combien ?

# Ce que dit le dossier :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

cerfa

**N° 14734*03**

*C'est-à-dire bien plus exigeante, avec **enquête publique**.*

*Il a pas que nous qui nous posons la question :*

*La réponse des porteurs : qui a compris ?!*

**Incidences notables susceptibles du projet sur son environnement (Rubrique 6.1)**

*Ressources*

- Au regard des éléments mentionnés précédemment au point n° 4.4 ci-dessus, veuillez préciser quelle sera votre stratégie d'approvisionnement des bassins en eau : uniquement à l'aide des eaux pluviales issues du ruissellement des toitures des bâtiments B1 et B1 puis collectées dans les bassins ? À l'aide d'une répartition entre cette première solution et un apport en eaux issues d'un ou plusieurs forages et/ou d'eau potable issue du réseau public communal ?

**Précisions apportées par la SCI Paola :**
Les bassins seront remplis une seule fois exclusivement par de l'eau de ville (eau potable).
A terme, il pourra être envisagé d'étudier de compenser l'évaporation par les eaux pluviales récupérées.
Ainsi, aucun forage ne sera créé pour alimenter en eau les bassins.

# Consommation d’eau annuelle

- Pas de **données** disponibles de consommation d’eau sur les 7 surfparks utilisant cette technologie (Wavegarden) ; demandées par les associations depuis des années (via commission AFNOR) ; nouvelle demande en cours.
- En attendant, la seule possibilité est d’**utiliser des modèles théoriques.**

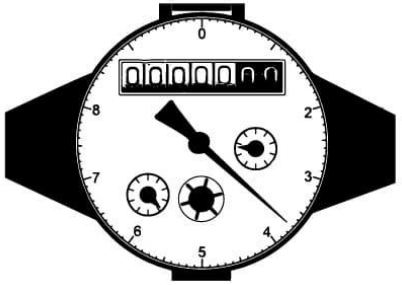

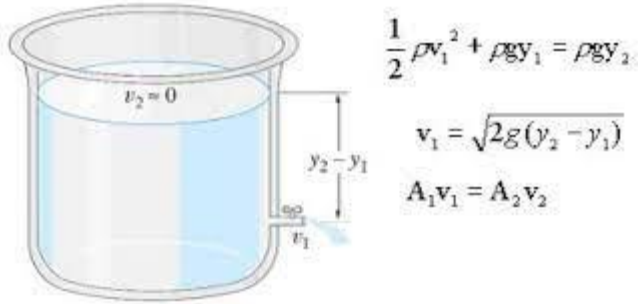

# Consommation d'eau annuelle

- Pertes d'eau **hors vidanges** :
  - ✓Evaporation :
    - en extérieur, non couvert, soumis au variations climatiques (vent, soleil…), faible profondeur des bassins…
    - effet des vagues : surface  et gouttes*
  - ✓Éclaboussures emportées vent/vagues
  - ✓Eau dans les combinaisons (1,5 à 5 l/pers.) et avec le matériel (?)
  - ✓Rinçage matériel et combinaisons
  - ✓Douche XXL (protocole sanitaire)
  - ✓Nettoyage système filtration
  - ✓Micro-fuites

* +30% à +70% de pertes par rapport à une piscine sans vague (Allen Clawson, Cloward h20)

# Consommation d'eau annuelle :

## deux poids, deux mesures

- Selon les porteurs : autant qu'une piscine municipale !!!
- Nous nous sommes basés sur les estimations des projets de Sevran (étude d'impact) et de Castets.

# Une autonomie en eau ?

**En attendant des données de consommation vérifiées, et une véritable étude d'impact avec enquête publique, nous dénonçons :**

- Le **gaspillage** d'une très grande quantité d'eau par les méga-piscines, bien plus grande que celle annoncée.
- Pour faire fonctionner le surfpark, il faudrait recourir de façon massive à **l'eau du réseau public**.

# En 2023, un tel parc d'attraction serait :

- **Illégitime et indécent**
  - moralement, socialement et écologiquement
  - au regard des **détériorations climatiques**, des **conflits d'usage sur l'eau**, et de l'**atteinte à la biodiversité.**

- **Aberrant et anachronique**
  - **un projet non essentiel** accessible uniquement à **quelques privilégiés** alors que l'océan n'est qu'à 50 km.
  - notre futur dépend des **décisions prises localement**, ici et aujourd'hui.
  - Tout projet se doit d'**étudier en amont les conséquences écologiques** à moyen et long terme de son activité. En vingt ans la situation hydrique peut devenir dramatique.
  - **Nous agissons aujourd'hui de façon préventive, pour éviter que de tels projets se multiplient.**

# Mobilisation Géniale en cours !

Merci

Et d'autres encore…

## Votre voix compte : 40 000 signataires à ce jour…

# La vague c’est à l’océan

# Pour nous contacter :

transition.canejan@gmail.com

On a besoin de renforts !

# Surfpark abandonné à Austin, Texax

## NLand Surf Park

"Surf pools drained and empty, wave generating equipment apparently dismantled..."

**Summer bummer: Austin's big wave surf pool still closed 3 years after purchased by world's greatest surfer**

Laura Figi 16 June 2021

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

cerfa

**N° 14734*03**

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale*

- En plus de plan de masse intitulé « PC02c Plan de masse toiture (2) », veuillez transmettre les éléments suivants :
  - les documents n° PC 04, 05 et 06 (respectivement notice descriptive, plan des façades et insertion du projet)
  - un plan matérialisant les cuves de stockage des eaux pluviales de 8 000 et 20 000 m³ issues des toitures des bâtiments B1 et B2

Abandon apparent du projet de collecter l'eau de pluie !

**Précisions apportées par la SCI Paola :**

Les documents n° PC 04, 05 et 06 (respectivement notice descriptive, plan des façades et insertion du projet) sont annexés à la présente note.

Quant aux cuves de stockage, une erreur s'est glissée dans le dossier d'examen au cas par cas. Les cuves existantes sont de 2 000 m3 au total. Elles ne seront pas utilisées pour le projet d'académie de la glisse. Leur utilisation a été définitivement abandonnée après vérification de leur taille 10 fois plus petite et leur utilisation pour le système incendie. Dans le cadre du projet d'académie de la glisse, deux cuves enterrées de stockage d'eau de 200 m3 seront créées pour le trop plein des bassins. Elles sont matérialisées sur la nouvelle version du plan de masse annexée.

Le Monde

12 juin 2023

PLANÈTE • ADAPTATION

# « Nous poussons la planète vers un avenir climatique où seule une partie de sa surface sera habitable »

**Les coprésidents du groupe de travail 2 du GIEC, l'Allemand Hans-Otto Pörtner et la Sud-Africaine Debra Roberts, préviennent que nous ne sommes pas préparés aux impacts extrêmes et aux « surprises » que nous réserve le dérèglement climatique.**

Propos recueillis par Audrey Garric

« Avec le réchauffement actuel, la France doit déjà transporter de **l'eau douce** dans des endroits où il n'y en a pas à cause de la **sécheresse**. Dans le futur, **tout va empirer**. Il s'agira d'un effort massif. Le pays atteindra **les limites de ses ressources**, et même au-delà. »

« En ce qui me concerne, je ne vends pas de l'espoir. L'espoir ne […] vous donne pas **d'eau potable**. Je crois au travail acharné. […] C'est donc au cours des deux prochaines années qu'il faudra travailler dur. »